

Règlements particuliers des championnats territoriaux

Saison 2026-2027

Généralités	2
• Classement – RG FFHB Compétitions Nationales - Art 3.3.....	2
• Situations particulières.....	3
• Formules des compétitions	3
• Niveau de bassin en catégorie jeune	3
• Accompagnement d'arbitre	3
• Accessions / Relégations en Championnats +16	4
• Conventions.....	4
• Dispositions sportives.....	4
• CMCD.....	4
Championnats +16	5
• Prénational AURA Masculin	5
• National 3 AURA Féminin	6
• Excellence AURA Masculin	7
• Prénational AURA Féminin	8
• Honneur AURA Masculin.....	9
• 1 ^{ère} Division AURA Féminin.....	10
• 1 ^{ère} Division AURA Masculin	11
• 2 ^{ème} Division AURA Masculin	12
• Hand Fauteuil AURA	13
Catégories jeunes	14
• Moins de 18 ans AURA Féminin	14
• Moins de 18 ans AURA Masculin.....	15
• Moins de 17 ans Excellence AURA Masculin.....	16
• Moins de 16 ans Excellence AURA Féminin	18
• Moins de 15 ans AURA Féminin	19
• Moins de 15 ans AURA Masculin.....	20
• Moins de 13 ans AURA Féminin	22
• Moins de 13 ans AURA Masculin.....	23

Généralités

Classement - RG FFHB Compétitions Nationales - Art 3.3

Se reporter au règlement général (RG) des compétitions nationales (Art. 3.3).

3.3.1 Points attribués

- Match gagné : 3 points,
- Match nul : 2 points,
- Match perdu : 1 point,
- Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point

3.3.2 Opposition unique

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) *Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,*
- 2) *En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,*
- 3) *Si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir paragraphe 3.3.6.).*

3.3.3 Poule

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, celles-ci sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) *Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,*
- 2) *Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1.*

Si après application des 2 premiers alinéas, deux équipes ou plus sont encore à égalité, on réitère l'application des 2 premiers alinéas avec les seules équipes encore à égalité. Cette opération est réitérée autant que nécessaire pour départager l'ensemble des équipes à égalité après application de l'alinéa 1,

- 3) *Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application des alinéas 2 et 3, uniquement si elles se sont rencontrées en matches Aller / Retour,*
- 4) *Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la poule,*
- 5) *Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la poule,*
- 6) *Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée,*
- 7) *Par tirage au sort en cas de nouvelle égalité, au cas où il reste nécessaire de départager des équipes pour une accession ou une relégation.*

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.4 Championnat

Afin de départager des équipes issues de poules différentes, la COC applique la règle suivante de classement. Les étapes sont suivies selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par la place occupée au classement général de la poule*
- 2) Par le nombre de points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),*
- 3) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),*
- 4) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),*
- 5) Par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminine dans la catégorie d'âge concernée.*

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Les modalités relatives aux jets de sept mètres sont prévues à la règle de jeu 2.2 du livret de l'arbitrage – « les prolongations ».

Situations particulières

Si les championnats ne peuvent se tenir jusqu'à leur terme, ceux-ci pourront être aménagés afin d'en maximiser l'avancée. En cas d'arrêt anticipé cf. RG des compétitions nationales (Art. 3.8 & 3.9).

Formules des compétitions

La Commission d'Organisation des Compétitions (COC) pour les plus bas niveaux territoriaux pourra aménager la formule de compétition en fonction des engagements effectifs (RS AURA Art 4).

En particulier les poules jeunes d'un périmètre de 4 équipes verront leur place de classement doublée et retranchée d'une unité lorsqu'elles seront comparées à des poules d'un périmètre supérieur. Le périmètre s'entend comme un nombre générique et standard d'équipes dans une poule donnée, indépendamment du nombre effectif de participants engagés.

Niveau de bassin en catégorie jeune

L'aménagement des formules des compétitions jeunes peut notamment prendre la forme lors de la 2^{nde} phase au niveau Division d'une fusion des 1^{ère} et 2^{ème} Divisions AURA, pour des motivations essentiellement géographiques sur des bassins de vie avec une très faible densité d'équipes.

Accompagnement d'arbitre

Tout juge-arbitre jeune mineur doit être accompagné d'un licencié majeur, à la table de marque.

En l'absence d'accompagnement de tout Juge Arbitre Jeune mineur, la sanction décidée par le territoire (COC-CTA) par application de l'article 91.6.2 du règlement général fédéral, est la perte de la rencontre par pénalité à l'encontre du club recevant.

Accessions / Relégations en Championnats +16

Dans les catégories adultes, le tableau générique suivant détaille le nombre d'accessions et celui variable de relégations vers les niveaux adjacents selon les résultats au niveau national.

Secteur Masculin											Secteur Féminin							
N3M		PNM		EXM		HM		D1T		D2T	2026 -2027	N2F		N3F		PNF		D1T
8		2		3		4		6		8	Nb Poules	8		2		6		8
12		12		12		12		12		?	Poules de	12		12		8		?
		24		36		48		72		?	Équipes			24		48		?
↖	2	↖	6	↖	8	↖	12	↖	16	↖	Nb Montées	↖	2	↖	6	↖	12	↖
↘	2+i	↘	6+i	↘	8+i	↘	12+i	↘	16+i	↘	Nb Descentes	↘	2+j	↘	6+j	↘	12+j	↘
		24		36		48		72		??	2027 -2028			24		48		??

Le nombre d'équipes reléguées est fonction du nombre de descentes depuis le niveau supérieur. Sauf disposition contraire, les modalités de classement s'appliquent pour le championnat dans son ensemble, le comptage se faisant à partir du dernier club classé de la poule (y compris clubs mis hors championnat).

Conventions

Les championnats +16 dont la composition établit une répartition de poules géographiques ne permettent pas, pour l'ensemble des clubs du territoire, de faire figurer une équipe objet d'une convention dans une poule différente du moindre des clubs participants à cette convention. Toute équipe objet d'une convention est par conséquent automatiquement considérée comme équipe réserve dès lors qu'un des clubs participants de la convention dispose d'au moins une équipe évoluant à un niveau supérieur.

Dispositions sportives

Un tableau des dispositions sportives détaille les ajustements prévus dans chaque catégorie d'âge.

Dans tous les cas, les équipes sont composées d'au maximum 7 joueurs sur le terrain parmi 12 inscrits sur la FDME par rencontre et la durée d'une exclusion est de 2 minutes.

La zone d'engagement est en pratique un cercle de 4m de diamètre lorsque le terrain le permet, sinon le cercle de basketball s'il est centré sur le centre du terrain, sinon le segment de 3m délimité sur la ligne médiane.

CMCD

Se reporter au règlement en vigueur de la CMCD de la Ligue AURA.

Championnats +16

Prénational AURA Masculin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications et Obligations

Tous les joueurs nés en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

Une équipe réserve évoluant en prénational masculin ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs de plus de 22 ans. (Art. 108.2.5 RG FFHandball).

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur.

3. Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 24 équipes.

Les 24 équipes sont réparties en 2 poules géographiques de 12 équipes.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. Accessions

Le meilleur 1^{er} sera déclaré champion de ligue.

En application des modalités de classement, les 2 meilleures équipes éligibles accèdent au niveau supérieur, sauf si elles proviennent de la même poule. Dans ce cas, la meilleure équipe éligible accède au niveau supérieur, tandis qu'un barrage d'accession oppose la seconde candidate à la meilleure équipe éligible de l'autre poule. Le vainqueur de ce barrage accède au niveau supérieur.

Ensuite, si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement la remplace.

5. Relégations

Après application des modalités de classement, les équipes reléguées évolueront en Excellence AURA Masculin la saison suivante.

National 3 AURA Féminin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications et Obligations

Toutes les joueuses nées en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

Une équipe réserve évoluant en national 3 féminine ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueuses de plus de 22 ans. (Art. 108.2.5 RG FFHandball).

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur.

3. Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 24 équipes.

Les 24 équipes sont réparties en 2 poules géographiques de 12 équipes.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. Accessions

La meilleure 1^{ère} sera déclarée championne de ligue.

En application des modalités de classement, les 2 meilleures équipes éligibles accèdent au niveau supérieur, sauf si elles proviennent de la même poule. Dans ce cas, la meilleure équipe éligible accède au niveau supérieur, tandis qu'un barrage d'accession oppose la seconde candidate à la meilleure équipe éligible de l'autre poule. Le vainqueur de ce barrage accède au niveau supérieur.

Ensuite, si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement la remplace.

5. Relégations

Après application des modalités de classement, les équipes reléguées évolueront en Prénational AURA Féminin la saison suivante.

Excellence AURA Masculin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 36 équipes.

Les 36 équipes sont réparties en 3 poules géographiques de 12 équipes.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. Accessions

Le meilleur 1^{er} sera déclaré champion de ligue.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule accéderont au Prénational AURA MASCULIN.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement de la poule la remplace.

Par exception à ce qui précède, lorsque cette disposition amène à sélectionner une dernière équipe classée dans sa poule à un rang strictement supérieur à celui des autres équipes non encore accédantes mais éligibles parmi les autres poules, l'accession revient au vainqueur d'un match de barrage, organisé de préférence sur terrain neutre, entre cette équipe et la mieux classée des équipes éligibles des autres poules.

5. Relégations

Après application des modalités de classement, les équipes reléguées évolueront en Honneur AURA Masculin la saison suivante.

Prénational AURA Féminin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications

Toutes les joueuses nées en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 48 équipes.

Les 48 équipes sont réparties en 6 poules géographiques appairées de 8 équipes, et 2 phases de jeu. À l'issue de la 1ère phase les 4 premières équipes de chaque poule croiseront avec leur poule homologue au sein d'une poule haute tandis que les suivantes feront de même en poule basse. Dans les deux cas les résultats concernés obtenus en 1ère phase seront conservés.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. Accessions

La meilleure 1^{ère} sera déclarée championne de ligue.

Les 2 meilleures équipes éligibles de chaque poule haute accéderont au niveau National 3 AURA Féminin.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement de la poule la remplace.

5. Relégations

Après application des modalités de classement, les équipes reléguées évolueront en 1^{ère} Division AURA Féminin la saison suivante.

Honneur AURA Masculin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 48 équipes.

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules géographiques de 12 équipes.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. Accessions

Le meilleur 1^{er} sera déclaré champion de ligue.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule accéderont en Excellence AURA MASCULIN.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement de la poule la remplace.

Par exception à ce qui précède, lorsque cette disposition amène à sélectionner une dernière équipe classée dans sa poule à un rang strictement supérieur à celui des autres équipes non encore accédantes éligibles parmi les autres poules, l'accession revient au vainqueur d'un match de barrage, organisé de préférence sur terrain neutre, entre cette équipe et la mieux classée des équipes éligibles des autres poules.

5. Relégations

Après application des modalités de classement, les équipes reléguées évolueront en 1^{ère} Division AURA Masculin la saison suivante.

1^{ère} Division AURA Féminin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. L'engagement est libre et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est à verser à son comité d'appartenance, par lequel il est déterminé.

2. Qualifications

Toutes les joueuses nées en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques.

La formule de compétition sera aménagée en fonction des engagements effectifs.

Pas de péréquations kilométriques.

4. Accessions

La meilleure équipe éligible de chaque secteur accèdera au niveau Prénational AURA Féminin. Ensuite et en application des modalités de classement, les meilleures équipes éligibles suivantes accèderont au niveau Prénational AURA Féminin.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement la remplace.

5. Relégations

Ce niveau constitue le plus bas niveau de jeu.

1^{ère} Division AURA Masculin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

Le montant de l'engagement est à verser à son comité d'appartenance, par lequel il est déterminé.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 72 équipes.

Les 72 équipes sont réparties en 6 poules géographiques de 12 équipes.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. Accessions

Les 2 meilleures équipes éligibles de chaque poule accéderont en Honneur AURA MASCULIN.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement de la poule la remplace.

5. Relégations

Après application des modalités de classement, les équipes reléguées évolueront en 2^{ème} Division AURA Masculin la saison suivante.

2^{ème} Division AURA Masculin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. L'engagement est libre et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est à verser à son comité d'appartenance, par lequel il est déterminé.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2009 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques.

La formule de compétition sera aménagée en fonction des engagements effectifs.

Pas de péréquations kilométriques.

4. Accessions

Les 2 meilleures équipes éligibles de chaque secteur accéderont au niveau 1^{ère} Division AURA Masculin.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement la remplace.

5. Relégations

Ce niveau constitue le plus bas niveau de jeu.

Hand Fauteuil AURA

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. L'engagement est libre et se fait auprès du référent territorial de la Ligue.

Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

2. Qualifications

Tous les pratiquants compétitifs Parahand nés en **2011 et avant** peuvent participer à cette compétition.

Les titulaires d'une CMI « Priorité ou Invalidité » sont considérés comme PMR.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties pour disputer une 1^{ère} phase de championnat, à l'issue de laquelle les participants se qualifient pour les finalités territoriales.

Une journée de championnat prend la forme de tournois à 3 équipes comportant chacun 3 rencontres.

Cette phase doit être terminée le 15 mars. L'organisation des finalités territoriales fait l'objet d'une communication spécifique pour en préciser les modalités.

Pas de péréquations kilométriques.

4. Accessions

Le vainqueur de la 1^{ère} phase de championnat se qualifie pour représenter la ligue au championnat de France HandFauteuil à 6.

Si une équipe refuse ou est déjà qualifiée, la suivante immédiate au classement la remplace.

5. Relégations

Ce niveau constitue le plus bas niveau de jeu.

6. Dispositions particulières

Les buts comportent un réducteur en hauteur pour atteindre les dimensions 3m*1.70m.

La mixité est obligatoire. Lors des rencontres 1 femme et 2 PMR doivent être inscrits sur la feuille de match. 1 poste manquant pénalise de 5 buts au score, 2 postes de 7 buts, et 3 postes de 10 buts.

Catégories jeunes

Moins de 18 ans AURA Féminin

1. Engagement

Cette catégorie comporte 2 niveaux d'engagement par ordre hiérarchique :

- Excellence où le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale et versé à la Ligue.
- Division où le montant est à verser à son comité d'appartenance, par lequel il est déterminé.

Les dates limites sont fixées par la commission sportive régionale. L'engagement est libre - dans la limite d'une équipe par club au niveau Excellence - et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

2. Qualifications

Toutes les joueuses nées en 2009, 2010, 2011 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en poules géographiques. Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule sera déterminé en fonction du total d'engagées.

La compétition se déroule en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en un Brassage.

Niveau Excellence

À l'issue du brassage, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Elles seront réparties en 4 poules de 6 lors d'une 2^{nde} phase à l'issue de laquelle la 1^{ère} équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Péréquation kilométrique sur chaque phase du niveau Excellence.

Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2^{nde} phase.

Niveau Division

À l'issue du brassage, les équipes seront réparties en 2 niveaux selon les modalités de classement : 1^{ère} et 2^{ème} Division AURA. Chaque répartition dépendra du nombre d'équipes engagées.

Pas de péréquations kilométriques.

Moins de 18 ans AURA Masculin

1. Engagement

Cette catégorie comporte 2 niveaux d'engagement par ordre hiérarchique :

- Excellence où le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale et versé à la Ligue.
- Division où le montant est à verser à son comité d'appartenance, par lequel il est déterminé.

Les dates limites sont fixées par la commission sportive régionale. L'engagement est libre - dans la limite d'une équipe par club au niveau Excellence - et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2009, 2010, 2011 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en poules géographiques. Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule sera déterminé en fonction du total d'engagés.

La compétition se déroule en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en un Brassage.

Niveau Excellence

À l'issue du brassage, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Elles seront réparties en 4 poules de 6 lors d'une 2^{nde} phase à l'issue de laquelle la 1^{ère} équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Péréquation kilométrique sur chaque phase du niveau Excellence.

Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2^{nde} phase.

Niveau Division

À l'issue du brassage, les équipes seront réparties en 2 niveaux selon les modalités de classement : 1^{ère} et 2^{ème} Division AURA. Chaque répartition dépendra du nombre d'équipes engagées.

Pas de péréquations kilométriques.

Moins de 17 ans Excellence AURA Masculin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2010, 2011, 2012 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

Compétition en 2 phases ouverte à 24 équipes.

Les 24 équipes sont réparties en 4 poules géographiques de 6 équipes pour un brassage, à l'issue duquel, les 2 meilleures équipes de chaque poule accèdent au niveau haut en conservant leur résultat concerné, et les autres au niveau bas, en conservant leurs résultats concernés.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble des poules en 1^{ère} phase, puis par niveau en 2^{nde} phase.

4. Accession

S'il n'y participait pas déjà cette saison, conventions comprises, le 1^{er} de poule haute se qualifie pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculin la saison suivante (-18CF).

Tout éventuel accès supplémentaire en -18CF la saison suivante se fait au moyen d'un barrage entre au maximum 4 équipes, dont l'équipe de poule haute la mieux classée qui ne participait pas en -18CF si elle n'accède pas déjà, et les meilleures équipes non maintenues en -18CF en application des modalités de classement. Ce barrage octroie jusqu'à 2 places, se dispute avec les joueurs de la saison en cours (de la convention existante le cas échéant), uniquement des années d'âge du §2 et n'ayant pas muté après le 1^{er} janvier de la saison en cours. Son format dépendra du nombre d'équipes candidates et de places octroyées.

5. Composition du championnat la saison suivante

24 équipes seront maintenues à ce niveau la saison suivante. Ce sont, par ordre de priorité, puis en application des modalités de classement, et dans la limite d'une équipe par club, les équipes :

1. Reléguées de -18CF
2. Ayant participé à la poule haute -17M sans accéder en -18CF,
3. Ayant terminé 1^{ère} de leur poule basse de -17M,
4. Ayant participé à la poule -15M Excellence Réserves,
5. Ayant terminé 1^{ère} de poule -15M Honneur Réserves,
6. Ayant terminé 1^{ère} des poules -15M Excellence Classique,
7. Éventuellement proposées par la DTR dans la limite de 4 selon les modalités définies ci-après
8. Ayant terminé 2^{ème} de leur poule basse de -17M,
9. Ayant terminé 2^{ème} de poule -15M Honneur Réserves,
10. Ayant terminé 2^{ème} des poules -15M Excellence Classique,
11. Ayant terminé 3^{ème} de -15M Honneur Réserves,
12. Ayant participé aux poules basses -17M,
13. Ayant participé à la poule -15M Honneur Réserves,
14. Accédant en championnat de France

Un club participant (y compris en convention) en -18CF et ayant droit -17M devra participer en -15M Excellence (ou Réserves). Le non-respect de cette disposition entraîne son retrait du -17M.

Propositions DTR

La DTR consulte le PPF et la COC pour déterminer ses propositions par ordre de priorité, compte-tenu des contraintes de maillage territorial, de la localisation des athlètes polistes actuels et futurs, des autres athlètes du PPF et de leurs parcours respectifs, en lien avec les besoins de proximité lorsqu'ils sont jugés pertinents, en particulier pour les plus jeunes.

La DTR tient également compte de la structuration existante, par exemple les qualifications de l'encadrement, les alternatives potentielles, les cohortes d'effectifs concernés, et la priorisation passée d'enjeux de développement individuels sans confrontation avec des enjeux sportifs collectifs. Ses propositions, ou tout choix d'abstention, relèvent d'une logique structurante à l'échelle du projet territorial.

Les propositions sont insusceptibles de recours. Les clubs retenus peuvent toutefois décliner de participer, au même titre que l'ensemble des autres ayants-droit.

6. Moins de 15 ans AURA Masculin Réserves (-15M Réserves)

Cf. RP Moins de 15 ans AURA Masculin.

Moins de 16 ans Excellence AURA Féminin

1. Engagement

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait auprès de la ligue.

2. Qualifications

Toutes les joueuses nées en 2011, 2012, 2013 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

Compétition en 2 phases ouverte à 18 équipes.

Les 18 équipes sont réparties en 3 poules géographiques de 6 équipes pour un brassage, à l'issue duquel, les 2 meilleures équipes de chaque poule accèdent au niveau haut, et les autres au niveau bas.

Péréquations kilométriques sur l'ensemble des poules en 1^{ère} phase, puis par niveau en 2^{nde} phase.

4. Accession

Si elle n'y participait pas déjà cette saison, conventions comprises, la 1^{ère} de poule haute se qualifie pour évoluer en Championnat de France -17 ans Féminin la saison suivante (-17CF).

Tout éventuel accès supplémentaire en -17CF la saison suivante se fait au moyen d'un barrage entre au maximum 4 équipes, dont les 2^{ème} et 3^{ème} de poule haute si elles ne participaient pas en -17CF, sinon l'équipe de poule haute la mieux classée qui ne participait pas en -17CF, et les meilleures équipes non maintenues en -17CF en application des modalités de classement. Ce barrage octroie jusqu'à 3 places, se dispute avec les joueuses de la saison en cours (de la convention existante le cas échéant), uniquement des années d'âge du §2 et n'ayant pas muté après le 1^{er} janvier de la saison en cours. Son format dépendra du nombre d'équipes candidates et de places octroyées.

5. Composition du championnat la saison suivante

18 équipes seront maintenues à ce niveau la saison suivante. Ce sont, par ordre de priorité, puis en application des modalités de classement, et dans la limite d'une équipe par club, les équipes :

1. Reléguées de -17CF
2. Ayant participé à la poule haute -16F sans accéder en -17CF
3. Ayant terminé 1^{ère} des poules -15 Excellence AURA
4. Ayant terminé 1^{ère}, puis 2^{ème}, de leur poule basse de -16F,
5. Ayant terminé 2^{ème} des poules -15 Excellence AURA,
6. Ayant participé à la poule basse -16F,
7. Ayant terminé 3^{ème} de -15 Excellence AURA
8. Accédant en championnat de France

Moins de 15 ans AURA Féminin

1. Engagement

Cette catégorie comporte 3 échelons d'engagement à 2 niveaux, par ordre hiérarchique :

- Excellence où le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale et versé à la Ligue.
- Division 1 et Division 2 où le montant est dû à son comité, par lequel il est déterminé.

Les dates limites sont fixées par la commission sportive régionale. L'engagement est libre - dans la limite d'une équipe par club en Excellence - et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

2. Qualifications

Toutes les joueuses nées en 2012, 2013, 2014 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en poules géographiques. Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule sera déterminé en fonction du total d'engagées.

La compétition se déroule en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en un Brassage.

Un trop faible nombre d'engagées à l'échelon Division 2 pourrait nécessiter de fusionner avec Division 1, sur un ou plusieurs bassins de vie.

Niveau Excellence

À l'issue du brassage, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Elles seront réparties en 4 poules de 6 lors d'une 2^{nde} phase à l'issue de laquelle la 1^{ère} équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Péréquation kilométrique sur chaque phase du niveau Excellence.

Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2^{nde} phase.

Niveau Division

À l'issue du brassage, les équipes seront réparties en 2 niveaux selon les modalités de classement : 1^{ère} et 2^{ème} Division AURA. Chaque répartition dépendra du nombre d'équipes engagées. Les équipes engagées en Division 2 intégreront la 2^{ème} Division AURA.

Pas de péréquations kilométriques.

4. Accession en Moins de 16 ans Excellence AURA Féminin (-16F Exc)

Les équipes participant à la 2^{ème} phase -15F Exc accéderont en -16F Exc la saison suivante selon les modalités de composition de ce championnat.

Moins de 15 ans AURA Masculin

1. Engagement

Cette catégorie comporte 4 types d'engagement à 2 niveaux, par ordre hiérarchique :

- Excellence Classique & Réserves où le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale et versé à la Ligue.
- Division 1 et Division 2 où le montant est dû à son comité, par lequel il est déterminé.

Les dates limites sont fixées par la commission sportive régionale. L'engagement est libre - dans la limite d'une équipe par club en Brassage Excellence Classique - et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2012, 2013, 2014 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en poules géographiques. Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule sera déterminé en fonction du total d'engagés.

La compétition se déroule en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en un Brassage.

Un trop faible nombre d'engagées à l'échelon Division 2 pourrait nécessiter de fusionner avec Division 1, sur un ou plusieurs bassins de vie.

Le niveau Excellence est subdivisé en 2 voies lors de la 1^{ère} phase : la voie classique de brassage, et le -15M Réserves.

Péréquation kilométrique sur chaque phase du niveau Excellence.

-15M Réserves

En 1^{ère} phase les 24 équipes de -17 AURA Masculin peuvent participer en -15M Réserves.

Ce niveau réplique les poules -17M pour des considérations géographiques et logistiques.

Un club qui participe en -15M Réserves, pourra également s'engager en -15M Excellence 1^{ère} phase. L'accès en -17M Excellence la saison suivante ne lui sera pas permis via le -15M Excellence Classique.

Un club qui décline l'engagement en -15M Réserves ne pourra pas s'engager en -15M Excellence.

Après application des modalités de classement, les 6 meilleures équipes accéderont à la 2^{nde} phase Excellence -15M Réserves dont la 1^{ère} équipe sera qualifiée pour la finale régionale.

Les 6 meilleures équipes suivantes accéderont à une poule -15M Honneur Réserves lors de la 2^{nde} phase.

Les autres équipes rejoindront le niveau Honneur Classique lors de la 2^{nde} phase.

➤ Cas des équipes en convention

Un club participant peut se substituer au club porteur. Ce dernier est toutefois sollicité en priorité.

Aucun des clubs participants ne pourra s'engager en -15M Excellence si la place en -15M Réserve n'est pas pourvue au préalable.

Dès lors que la place octroyée en -15M Réserves est pourvue sans qu'il n'y participe, un club peut s'engager en -15M Excellence indépendamment.

Un club qui participe en -15M Réserves, pourra participer seul ou bien au sein d'une autre convention en -15M Excellence 1^{ère} phase. L'accès en -17M Excellence la saison suivante ne lui sera pas permis via le -15M Excellence Classique.

Niveau Excellence & Honneur Classique

À l'issue du brassage et en application des modalités de classement, les 18 meilleures équipes éligibles accéderont à la 2^{nde} phase Excellence -15M. Elles seront réparties en 3 poules de 6 lors d'une 2^{nde} phase à l'issue de laquelle la 1^{ère} équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Les meilleures équipes suivantes accéderont au niveau -15M Honneur Classique lors de la 2^{nde} phase. Elles seront réparties avec les équipes issues des -15 Réserves en 5 poules de 6.

Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2^{nde} phase.

Niveau Division

À l'issue du brassage, les équipes seront réparties en 2 niveaux selon les modalités de classement : 1^{ère} et 2^{ème} Division AURA. Chaque répartition dépendra du nombre d'équipes engagées. Les équipes engagées en Division 2 intégreront la 2^{ème} Division AURA.

Pas de péréquations kilométriques.

4. Accession en Moins de 17 ans Excellence AURA Masculin (-17M Exc)

Les équipes participant à la 2^{ème} phase -15M accéderont en -17M Exc la saison suivante selon les modalités de composition de ce championnat.

5. Finale régionale

La finale régionale -15M se déroule en plusieurs tours. Les 3 équipes qualifiées du niveau Excellence Classique rencontrent sur un match de quart de finale les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème}, & 4^{ème} de la poule Excellence Réserves. Les 3 vainqueurs se qualifient pour le tour suivant. L'équipe classée 1^{ère} de la poule Excellence Réserve est exemptée de ce 1^{er} tour.

Moins de 13 ans AURA Féminin

1. Engagement

Cette catégorie comporte 3 échelons d'engagement à 2 niveaux, par ordre hiérarchique:

- Excellence où le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale et versé à la Ligue.
- Division 1 et Division 2 où le montant est dû à son comité, par lequel il est déterminé.

Les dates limites sont fixées par la commission sportive régionale. L'engagement est libre - dans la limite d'une équipe par club en Excellence - et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

2. Qualifications

Toutes les joueuses nées en 2014, 2015, 2016 peuvent participer à cette compétition.

Le nombre total de joueurs très isolés autorisés à pratiquer en catégorie féminine au plus bas niveau territorial sera limité à 3 inscrits par rencontre (FDME).

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en poules géographiques. Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule sera déterminé en fonction du total d'engagées.

La compétition se déroule en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en un Brassage.

Un trop faible nombre d'engagées à l'échelon Division 2 pourrait nécessiter de fusionner avec Division 1, sur un ou plusieurs bassins de vie.

Niveau Excellence

À l'issue du brassage, les 18 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Elles seront réparties en 3 poules de 6 lors d'une 2^{nde} phase à l'issue de laquelle la 1^{ère} équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Péréquation kilométrique sur chaque phase du niveau Excellence.

Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2^{nde} phase.

Niveau Division

À l'issue du brassage, les équipes seront réparties en 2 niveaux selon les modalités de classement : 1^{ère} et 2^{ème} Division AURA. Chaque répartition dépendra du nombre d'équipes engagées. Les équipes engagées en Division 2 intégreront la 2^{ème} Division AURA.

Pas de péréquations kilométriques.

Moins de 13 ans AURA Masculin

1. Engagement

Cette catégorie comporte 3 échelons d'engagement à 2 niveaux, par ordre hiérarchique :

- Excellence où le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale et versé à la Ligue.
- Division 1 et Division 2 où le montant est dû à son comité, par lequel il est déterminé.

Les dates limites sont fixées par la commission sportive régionale. L'engagement est libre - dans la limite d'une équipe par club en Excellence - et se fait via Gest'hand auprès de la Ligue.

2. Qualifications

Tous les joueurs nés en 2014, 2015, 2016 peuvent participer à cette compétition.

3. Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en poules géographiques. Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule sera déterminé en fonction du total d'engagés.

La compétition se déroule en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en un Brassage.

Un trop faible nombre d'engagées à l'échelon Division 2 pourrait nécessiter de fusionner avec Division 1, sur un ou plusieurs bassins de vie.

Niveau Excellence

À l'issue du brassage, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Elles seront réparties en 4 poules de 6 lors d'une 2^{nde} phase à l'issue de laquelle la 1^{ère} équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Péréquation kilométrique sur chaque phase du niveau Excellence.

Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2^{nde} phase.

Niveau Division

À l'issue du brassage, les équipes seront réparties en 2 niveaux selon les modalités de classement : 1^{ère} et 2^{ème} Division AURA. Chaque répartition dépendra du nombre d'équipes engagées. Les équipes engagées en Division 2 intégreront la 2^{ème} Division AURA.

Pas de péréquations kilométriques.